

# pleins feux

## Sur l'énergie

The logo for Fraser Milner Casgrain (FMC) consists of the letters 'FMC' in white, bold, sans-serif font, centered within a dark blue square. A thin, curved line arches over the bottom of the square.

FRASER MILNER CASGRAIN S.E.N.C.R.L.

Mai 2006

---

### LA STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE DU QUÉBEC 2006-2015 / Partie 1 Hydro

---

#### Introduction

C'est dans le contexte du premier anniversaire de l'entrée en vigueur du Protocole de Kyoto, alors que la plupart des gouvernements sur le globe se préoccupent de la sécurité de leurs approvisionnements en énergie, que le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, et le ministre des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, M. Pierre Corbeil ont dévoilé, le 4 mai 2006, la stratégie énergétique du Québec d'ici l'an 2015 (la « Stratégie »). La Stratégie intitulée «L'énergie pour construire le Québec de demain» envisage des investissements additionnels de l'ordre de 25 milliards de dollars dans l'économie du Québec.

Le développement de la filière hydroélectrique recevra la majeure partie des investissements et permettra le développement de l'énergie éolienne à raison de 100 MW d'énergie éolienne supplémentaire pour chaque 1 000 MW d'énergie hydraulique à développer.

L'exploitation des forces hydrauliques aux fins d'exportation d'électricité et la construction de nouvelles interconnexions, notamment avec l'Ontario et les États-Unis, visent à renforcer la sécurité énergétique. L'exportation permettra également de réaliser des bénéfices importants pour la société québécoise tout en augmentant la position stratégique du Québec sur l'échiquier énergétique du nord-est de l'Amérique du Nord. En 2005, 4% des ventes totales de l'énergie, soit celles destinées à l'exportation, ont généré 830 millions de dollars, soit 30% des profits d'Hydro-Québec. En optant résolument pour l'hydroélectricité, le Québec évite également d'investir massivement dans la filière nucléaire - contrairement à l'Ontario ou à certains pays européens.

Cette note fait un tour d'horizon des faits saillants de la Stratégie énergétique relatifs au développement hydroélectrique. D'autres feuillets suivront pour traiter respectivement des aspects de la stratégie ayant trait à l'énergie éolienne, aux hydrocarbures, au gaz naturel liquéfié, aux biocarburants ainsi que de l'efficacité énergétique.

#### Accent sur les grands projets hydroélectriques

Le gouvernement a décidé de relancer et d'accélérer le développement du patrimoine hydroélectrique avec la mise en œuvre de 4 500 MW de nouveaux projets d'ici les cinq prochaines années. Si les conditions de marché sont favorables, la phase de construction pourrait débuter en 2010. Si l'évolution du marché d'exportation n'est pas favorable, il serait possible de n'effectuer qu'une partie des investissements.

#### Mode de gestion

Afin de rencontrer cet objectif, le gouvernement opte pour le mode de gestion dit de « portefeuille » qui lui permettra de mener de front plusieurs projets. Il estime réduire de 50% le temps de réalisation des projets en ayant en main les ententes et les permis environnementaux requis à l'horizon 2010 lors de la prise de décision. De là, le calendrier pourra être adapté pour faire face aux imprévus. Cette approche permettra de mettre les projets en concurrence les uns avec les autres et de tenir compte des revendications territoriales autochtones lors de négociations pouvant être requises pour mener à bien certains des projets envisagés.

## Exportations

Une emphase sera mise sur les interconnexions avec les réseaux voisins. La priorité à court terme est de renforcer les interconnexions avec l'Ontario. Effectivement, suite à des choix politiques, cette dernière est maintenant confrontée à des problèmes d'approvisionnement et opte pour la réfection et l'agrandissement de son parc de centrales nucléaires comme moteur de son développement énergétique. Toutefois, ses besoins d'importer de l'énergie du Québec demeureront.

La Stratégie n'a pas tenu compte du projet de développement hydroélectrique de plusieurs milliards de dollars envisagé le long du cours inférieur du fleuve Churchill, au Labrador, sur lequel Hydro-Québec, conjointement avec SNC-Lavalin et le gouvernement de l'Ontario, avait présenté une proposition. Le 8 mai, soit quelques jours après la publication de la Stratégie énergétique du Québec, le Premier ministre de Terre-Neuve annonça la décision que cette dernière poursuivrait seule ledit développement avec une décision de procéder envisagée pour 2009 pour rencontrer une mise en service dès 2015. L'accès au marché ontarien via l'interconnexion prévue par Hydro-Québec avec l'Ontario sera à considérer à ce moment.

## Petites centrales

Malgré l'anticipation de plusieurs développeurs, le gouvernement a décidé de ne pas promouvoir le développement de petites centrales privées, réservant le contrôle des projets de 50 MW et moins aux communautés locales ou autochtones qui y verront une opportunité intéressante de développement socio-économique. Lesdits projets devront tous être soumis au processus environnemental du BAPE et faire l'objet d'une entente avec Hydro-Québec sur le prix d'achat de l'électricité qui y seront générés.

## Autoproduiseurs d'électricité

Dans le contexte où le climat économique force certaines entreprises manufacturières, grandes consommatrices d'énergie, à réduire l'envergure de leurs opérations, le gouvernement éclaircit sa position face à celles parmi eux qui sont des autoproduiseurs d'électricité. Si elles cessent ou réduisent les activités industrielles liées à l'électricité dont ils bénéficient, le gouvernement réévaluera les conditions d'exploitation des forces hydrauliques dont ils disposent. En particulier, le gouvernement empêchera que ceux qui diminueront leurs activités industrielles au Québec vendent ou exportent hors du Québec les quantités d'électricité ainsi dégagées.

## Fonds des générations

Tel qu'indiqué par le ministre des Finances dans le Discours sur le budget 2006-2007, le Fonds des générations, dont l'objectif est la réduction de la dette de la province, sera notamment alimenté par une partie des bénéfices liés aux activités d'exportation d'énergie. De plus, le gouvernement imposera à Hydro-Québec les mêmes redevances qu'aux producteurs privés, soit les redevances statutaire et contractuelle prévues par la *Loi sur le régime des eaux*. Ces redevances, estimées à environ 500 millions de dollars annuellement, seront entièrement versées au Fonds des générations..

## Protocole de Kyoto

Le gouvernement du Québec a souligné dans sa Stratégie que ces nouveaux investissements contribueront directement au respect, par le Canada, et à moindre coût, de ses engagements en matière d'émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du Protocole de Kyoto. Le Québec exige que l'on tienne compte de ces contributions dans toute nouvelle politique fédérale sur les changements climatiques.

Pour en savoir plus à ce sujet, veuillez contacter l'une des personnes ci-dessous:

### PERSONNES-RESSOURCES

**Claude Imbeau**

claudio.imbeau@fmc-law.com (514) 878-8844

**Michel A. Brunet**

michel.brunet@fmc-law.com (514) 878-8832

**Jean-Pierre Dépelteau**

j-p.depelteau@fmc-law.com (514) 878-8814

**John Hurley**

john.hurley@fmc-law.com (514) 878-8826

**Pierre Langlois**

pierre.langlois@fmc-law.com (514) 878-8812

**Charles R. Spector**

charles.spector@fmc-law.com (514) 878-8847